#### INRAE

# DIVERSIFICATION DES SYSTEMES DE CULTURE ET POLITIQUES PUBLIQUES : APPLICATION A L' UE / LA PAC

Hervé Guyomard, Alain Carpentier (INRAE, France)

#### Introduction

- Réduire les impacts négatifs de l'agriculture européenne sur l'environnement
- Levier de la diversification des productions, plus spécifiquement des systèmes de culture
  - Impacts positifs sur plusieurs dimensions environnementales
  - Même si des succès stories, impacts possiblement négatifs sur les performances économiques, au moins à court terme (coûts et risques du changement) [néanmoins, très peu de références robustes sur l'UE]
- Levier des politiques publiques pour adresser le trade-off environnement *vs* économie
- Structure de la présentation
  - Prise en compte théorique dans la PAC 2023-2027
  - Prise en compte pratique dans le Plan Stratégique National Français (PSN)
    - Eclairage rapide sur d'autres Etats Membres
  - Evaluation de l'ambition au regard de la diversification des SdC
  - Pistes de progrès : Recommandations de politiques publiques



#### > L'instrumentation de la PAC 2023-2027

# PILIER I (aides directes et régulation)

Aides couplées

**Paiement JA** 

**Eco-régime** 

**Paiement redistributif** 

Paiement de base de soutien du revenu

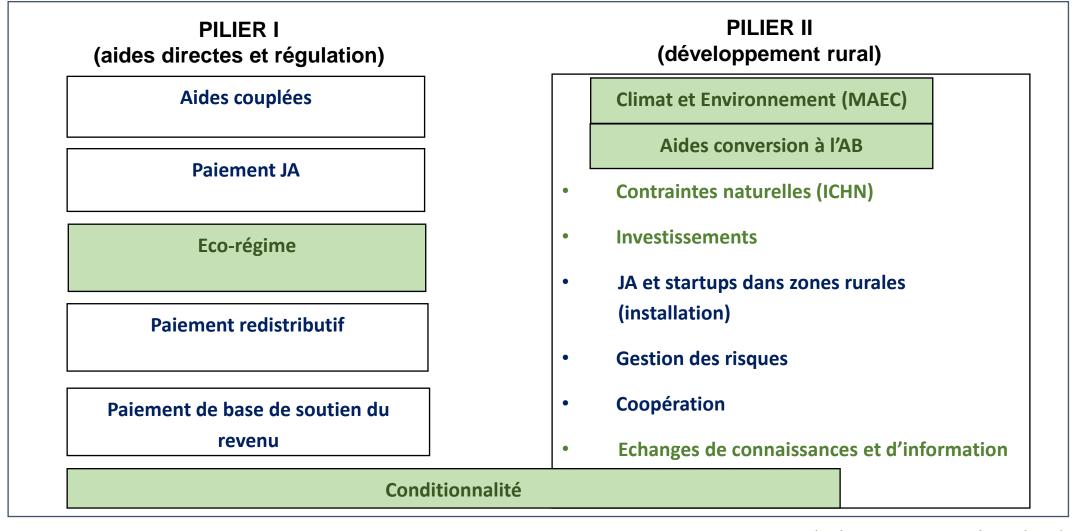
Conditionnalité

# PILIER II (développement rural)

- Climat et environnement (MAEC)
- Aides conversion à l'AB
- Contraintes naturelles (ICHN)
- Investissements
- JA et startups dans zones rurales (installation)
- Gestion des risques
- Coopération
- Echanges de connaissances et d'information

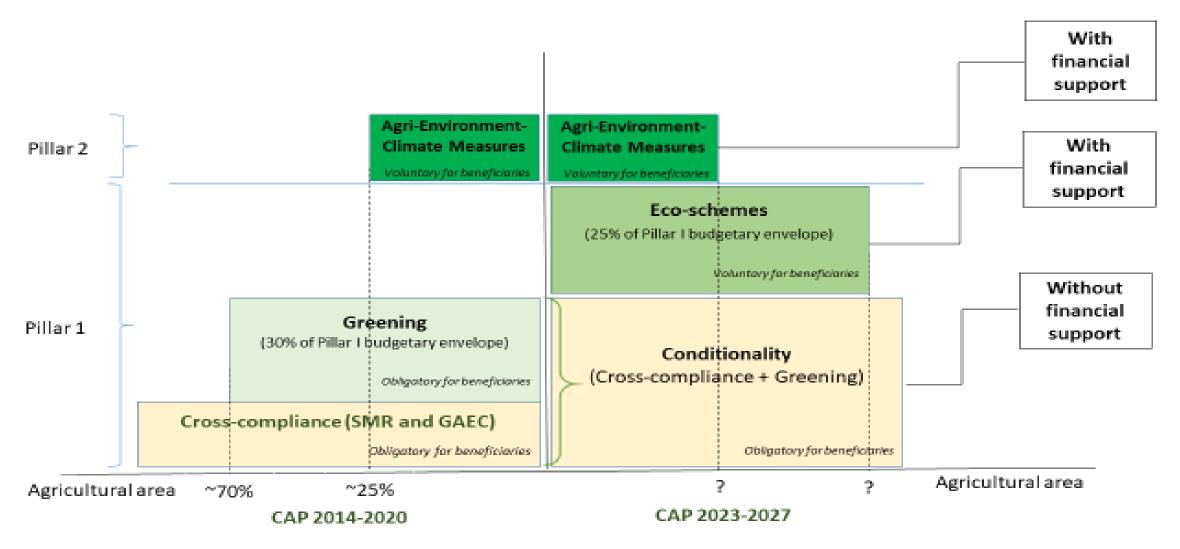
Source : D'après Commission européenne (2022)

#### > L'environnement dans la PAC 2023-2027



Source : D'après Commission européenne (2022)

#### > L'architecture 'verte' (environnementale) de la PAC 2023-2027



#### Déclinaison de l'architecture 'verte' dans le PSN français

- Conditionnalité [PI et une partie des aides du P II]
  - Exigences Réglementaires en Matière de Gestion (ERMG) dans les domaines de la santé des plantes, des animaux et des hommes, de l'environnement et du bien-être animal
  - Neuf Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)
- Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) [P II]
- Mesures de conversion à l'AB [P II]
- Eco-régime [P I]
  - Trois voies d'accès
    - Voie des pratiques
    - Voie de la certification environnementale
    - Voie des éléments favorables à la biodiversité
  - Deux niveaux de paiement standard et supérieur
  - Niveau spécifique plus élevé pour les exploitations certifiées en AB

## Les trois voies d'accès à l'éco-régime en France

Trois voies	Pratiques agro-écologiques			Eléments favorables à la Biodiversité	Certification environnementale
	Diversité des cultures arables	Non labour des prairies permanentes	Couverture de l'inter-rang des cultures pérennes		
Niveau standard (~60 €/ha)	4 points	% >= 80%	>= 75%	Part >=7%	Au - 10 points sur 1 composante du référentiel HVE*
Niveau supérieur (~80 €/ha)	5 points ou +	%>=90%	>=90%	Part >= 10%	Au - 10 points sur les 4 composantes du référentiel HVE
AB (~110 €/ha)					Certification AB
Bonus haies (7 €/ha éligible)	Oui			Non	Oui

<sup>\*: (1)</sup> Biodiversité; (2) Protection des cultures; (3) Fertilisation; (4) Irrigation

Source : D'après MASA (2022)

#### Conditionnalité

- **ERGM**: Aucune obligation spécifique au regard de la diversification des cultures
- **BCAE**: Une seule concerne la diversité des SdC (BCAE 7)
- BCAE 1 : Obligation du maintien des prairies permanentes
- BCAE 2 : Protection des zones humides et des tourbières
- BCAE 3 : Interdiction de brûlage
- BCAE 4 : Bandes tampons le long des cours d'eau
- BCAE 5 : Gestion du labour réduisant les risques de dégradation des sols
- BCAE 6 : Interdiction de sols nus durant les périodes sensibles
- **BCAE 7: Rotation des cultures**
- BCAE 8 : Maintien des éléments du paysage
- BCAE 9 : Interdiction de convertir ou de labourer les prairies permanentes dans les sites Natura 2000

#### **BCAE 7 relative à la rotation des cultures**

- **Terres arables** autres que les cultures pluriannuelles, les prairies temporaires, les terres mises en jachères ou les cultures se développant sous l'eau
  - Exemptions si i) AB, ou ii) TA < 10 ha, ou iii) forte présence de PF, légumineuse et/ou PP</li>

- **Deux critères cumulatifs** (sauf dans la Plaine du Rhin : 3 points sur la base du critère de la diversité des cultures de la voie d'accès des pratiques de l'éco-régime)
  - Critère annuel au niveau de l'EA: sur au moins 35% des terres arables, culture principale différente de la culture principale précédente ou suivie d'une culture secondaire
    - Liste des 52 cultures considérées comme différentes, y compris une même culture de d'hiver vs de printemps
    - Culture secondaire implantée après la culture principale ou sous couvert de cette dernière, présente au moins entre le 15 novembre et le 15 février, intrants chimiques autorisés
    - Exonération du critère annuel en 2023 (guerre en Ukraine)
  - Critère pluriannuel au niveau de la parcelle : sur une période de 4 années glissantes, au moins 2 cultures principales différentes ou implantation d'une culture secondaire chaque année
    - Exemption du maïs semence

#### Appréciation

- Difficile (pas d'évaluation ex ante de la mesure par les pouvoirs publics)
- BCAE qui ne devrait pas être très contraignante pour un grande nombre d'EA (presse agricole)
- Mécanisme des pénalités peu sévère / dissuasif

#### Aides couplées :

- 15% de l'enveloppe du P I (~ 1 Md €) : % inchangé relativement à la période 2014-2020
- Augmentation progressives des aides aux protéines végétales (135 millions € en 2022, 155 millions € en 2023, 236 millions € en 2027)
- Via une diminution progressive des aides aux productions animales (850 millions € en 2022, 819 millions € en 2023, 739 millions € en 2027)
- Incitation suffisante pour une augmentation significative des protéines végétales (utilisation pour satisfaire à la conditionnalité / accéder à l'éco-régime) ?

#### MAEC:

- Relativement à la programmation précédente, i) réduction du catalogue des mesures (simplicité et lisibilité), ii) évolution des cahiers des charges, iii) évolution des territoires sur lesquels il sera possible de contractualiser, et iv) renforcement de l'accompagnement des agriculteurs
- Budget total uniquement très légèrement augmenté (de 250 à 260 millions € par an)
- Comme par le passé, choix des MAEC les plus simples/les moins ambitieuses sur le plan environnemental?

#### **Eco-régime (1,6 Mds € par an) :**

• Accès au niveau standard pour la quasi-totalité des agriculteurs, accès au niveau supérieur pour un très grand nombre

		Access / No access (%)			
Specialization	Access to the eco-scheme (%)	Superior level	Standard level only	No access	
S1500: COP	99.66	70.14	25.52	0.34	
S1600: Arable crops	99.78	66.88	32.90	0.22	
S4500: Dairy cattle	100	93.33	6.67	0	
S4600: Beef cattle	100	99.69	0.31	0	
S6184: Mixed crop- liv.	100	86.49	13.41	0	
Total	99.89	86.49	13.41	0,11	

Source : Lassalas et al. (2023)

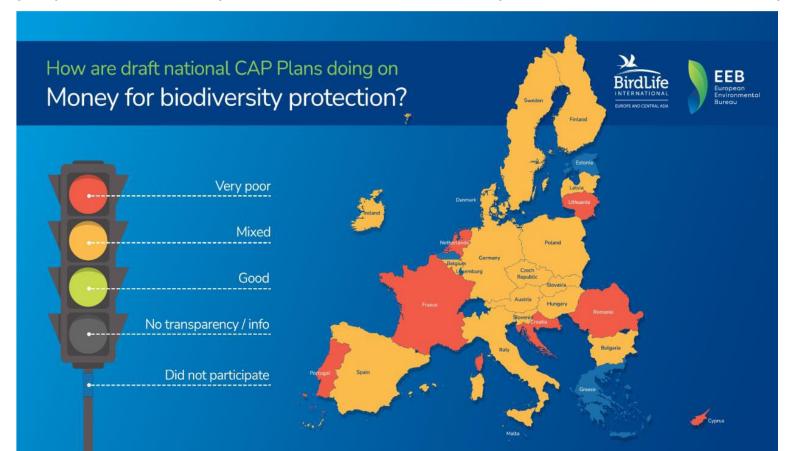
Surprime de 20€/ha entre les niveaux standard vs supérieur insuffisante relativement au surcoût pour inciter les
producteurs au niveau standard seulement de passer au niveau supérieur

#### Soutien à l'AB :

- Ambition affichée du PSN français: 18% des surfaces en AB en 2027 (10% en 2021)
- Aide à la CAB dans le P II (// MAEC) et aide au MAB dans le P I (via l'éco-régime, de façon automatique avec un paiement supérieur) + mesures nationales
  - Aide théorique MAB de l'éco-régime : 110 €/ha
  - Annonce du Ministre de l'agriculture du 10 octobre 2023 : 92 €/ha (abaissement parallèle des aides des niveaux standard et supérieur, avec maintien d'un différentiel de 30 € entre les niveaux AB et supérieur)
  - Demande de la FNAB : 145 €/ha
- Le défi du changement d'échelle de l'AB (Cour des comptes, 2022)
- Le défi du marché en contexte d'inflation alimentaire
  - Pertinence d'un objectif fixé en termes de surfaces consacrées à l'AB ?
  - Compatibilité d'un soutien simultané à l'AE et l'AB (Guyomard *et al.,* 2024) par augmentation du niveau standard et réponse de l'AB par renforcement du cahier des charges, des coûts et des pour maintenir une forte segmentation, mais impact négatif des prix augmentés sur la demande des produits AB?

#### **Et dans les autres Etats Membres ?**

- Money for biodiversity protection (BirdLife and EEB, in the basis of drafts NSPs)
  - The CAP should be one of the key EU funding instruments supporting biodiversity conservation. However, 16 out of 23 countries reported that some good schemes for biodiversity have been included in the national CSPs, but they lack sufficient funding and sufficient target area to make a difference. 7 countries reported that proposed voluntary measures for biodiversity are of both insufficient quality and quantity



## Pistes de progrès : Recommandations de politiques publiques

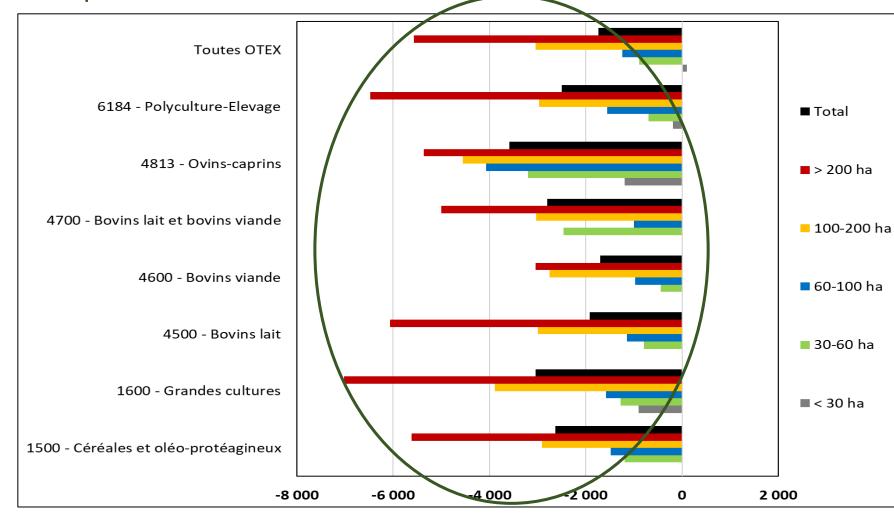
- Statuquo de la PAC 2023-2027 : Priorité à l'économie relativement à l'environnement
- Pourquoi le statuquo ? Trade-off, au moins à CT et toutes choses égales par ailleurs, entre performances économiques et performances environnementales

#### Impacts statiques en France d'un écorégime ambitieux ciblé sur

- i ) le maintien et le non labour des PP au niveau individuel
- ii) La baisse des utilisations de pesticides de pesticides au niveau individuel Source : Chatellier et al. (2022)







### Pistes de progrès : Recommandations de politiques publiques

- Utilisation de l'architecture de la PAC 2023-2027 (le bâton et la carotte)
  - Améliorations: Progressivité des exigences de la conditionnalité; biens publics globaux dans le P I vs biens publics locaux dans le P II (fédéralisme fiscal/environnemental; Dupraz et Guyomard, 2019; Guyomard et al., 2023); engagements pluriannuels; passage progressif d'une obligation de moyens (pratiques) à une obligation de résultats: développement de PSE (financés par le contribuable et l'usager)

#### Compléter l'architecture verte de la PAC 2023-2027

- Taxer les externalités négatives sans taxer les agriculteurs (mécanisme de *Tax and Refund*; Carpentier *et al.*, 2023) dans la triple perspective de minimiser les impacts sur les revenus agricoles, la compétitivité, et les fuites de pollution à l'étranger *via* des importations augmentées
- Reconnaître explicitement que la transition agro-écologique aura un coût (// avec la transition écologique (décarbonation) de l'économie ; Pisani-Ferry et Mahfouz, 2023)
  - En finir avec la logique des vases communicants (« déshabiller Pierre pour habiller Paul »)
  - Via de nouvelles sources de financement de la transition agro-écologique
  - Fonds ciblé de la transition (IEEP, 2023) abondé par une partie des aides PAC et par de nouvelles ressources publiques, y compris les économies de dépenses de dépollution et de santé (Guyomard *et al.*, 2023)

# INRAO

